

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2025

Délibération n° 2025/12/17

| | | | |
|--------------------------|-----------------------------|---|--|
| Date de la convocation : | La séance débute à 18h00 | Acte exécutoire à compter du : 4 décembre 2025 | Affichée en Mairie le : 4 décembre 2025 |
| 25 novembre 2025 | et se termine à 19h15 | | |

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 20

Étaient présent(e)s (20)

| | | |
|---------------------------|-----------------------|----------------------------------|
| M. FOURNIER Lionel, Maire | Mme KEUVREUX Anita | M. DOLBEAU Jonathan |
| M.RISSER Charles | Mme COLOMBEY Fabienne | Mme GATTO Josiane |
| Mme WAGNER Veronica | M. RUPPERT José | Mme INTERRANTE Rose Marie |
| M. NOBILE Didier | M. BARBARAS Pascal | M. VILLA Victor arrivé à 18 h 34 |
| Mme MUHLMANN Aude | Mme DA ROCHA Maria | M. BEN-ARIF Samir |
| M. DUMON Joël | M. IAFRATE Michel | Mme STEINBACH Danielle |
| Mme OUTOMURO Clotilde | M. PELTIER Xavier | |

Étaient absent(e)s avec procuration (6)

Mme MACAIGNE Christèle procuration à Mme WAGNER Veronica
M. Vincent MARRELLA procuration à M. RISSER Charles
Mme KRAOUCHE Bakhta procuration à M. DUMON Joël
Mme BENCI Monique procuration à Mme Anita KEUVREUX
M. IORFIDA Serge procuration à M. BEN-ARIF Samir
Mme MOLINA Angélique procuration à M. Jonathan DOLBEAU

Était absent(e)s excusé(e)s (3)

M. CHARO Michel
M. SAUDRY Thierry
Mme BALZER Lise

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

17. Modification du tableau des effectifs.

Le Maire expose que dans le cadre de l'organisation des services municipaux et de l'évolution des besoins des services, il y a lieu de supprimer 1 poste

Cette suppression fait suite à :

- 1 départ en retraite
-

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les décrets n° 87-1101 et 87-1102 du 30 décembre 1987 portant statut particulier de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise,

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 2 décembre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SUPPRIME le poste suivant :

Emplois permanents à temps complet

Filière technique :

1 poste d'agent de maîtrise principal

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31, Avenue de la Paix - BP 51038 – 67070 Strasbourg Cedex – <https://www.telerecours.fr> – dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 3 décembre 2025.

Le Maire,



Lionel FOURNIER.

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU.